INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 13 décembre 2023 à 19h35, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :
monsieur le conseiller Francis Léger.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

1. *Ouverture de la séance*

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2023-12-303

2. *Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour*

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ,c.C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023 À 19H30

1. Ouverture de la séance extraordinaire

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

3. Affaires diverses

3.1 Adoption du Règlement 2023-06 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2024

3.2 Retrait d'affectations du surplus au budget 2023

3.3 Autorisation de signature de la convention d'aide financière relative au dossier numéro UJJ39492 dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

3.4 Autorisation de signature de la convention d'aide financière relative au dossier numéro ULA36223 dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale

3.5 Autorisation de paiement à l'entreprise Construction Jean-Michel Labelle Inc. pour les travaux de charpenterie effectués dans le cadre du projet de restauration du bâtiment Maple Grove

3.6 Autorisation de paiement à l'entreprise Les toitures Tôle-Bec Inc. pour le remplacement du toit principal métallique ancestral et du toit de la marquise d'entrée du bâtiment Maple Grove

3.7 Municipalisation du chemin du Vallon et d'une partie du chemin des Huards

*Ce point à l'ordre du jour est reporté ultérieurement.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

ADOPTÉE.

3. Affaires diverses

2023-12-304

3.1 ***Adoption du Règlement 2023-06 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2024***

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 6 décembre 2023 par madame la conseillère Diane Bélair et qu'un projet de règlement concernant le budget et la taxation a été adopté ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement 2023-06 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2024.

ADOPTÉE.

2023-12-305

3.2 ***Retrait d'affectations du surplus au budget 2023***

Considérant que les affectations du surplus permettent de régulariser les budgets annuels ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un réaménagement des affectations du surplus en fonction des dépenses réalisées pendant l'année en cours ;

Considérant que le retrait d'affectations du surplus du budget de l'année en cours en permet l'utilisation pour le budget de l'an prochain.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE NE PAS AFFECTER la somme de deux cent mille dollars (200 000 $) du surplus accumulé affecté prévu au poste budgétaire 03-51000-000 du budget 2023.

DE NE PAS AFFECTER la totalité du solde disponible des règlements d'emprunt fermés prévu au poste budgétaire 03-73000-000 du budget 2023.

ADOPTÉE.

2023-12-306

3.3 ***Autorisation de signature de la convention d'aide financière relative au dossier numéro UJJ39492 pour le projet de réfection du chemin Hammond dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance de la convention d'aide financière et s'engage à la respecter.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles certifie que monsieur Howard Sauvé, maire, et monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE.

2023-12-307

3.4 ***Autorisation de signature de la convention d'aide financière relative au dossier numéro ULA36223 pour le remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance de la convention d'aide financière et s'engage à la respecter.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles certifie que monsieur Howard Sauvé, maire, et monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE.

2023-12-308

3.5 ***Autorisation de paiement à l'entreprise Construction Jean-Michel Labelle Inc. pour les travaux de charpenterie effectués dans le cadre du projet de restauration du bâtiment Maple Grove***

Considérant la résolution numéro 2023-10-246 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 octobre confirmant l'adjudication du contrat à l'entreprise Construction Jean-Michel Labelle Inc. pour les travaux de charpenterie requis au bâtiment Maple Grove, au montant total de 106 351,87 $ taxes incluses, comme décrit au devis INV202309-10 ;

Considérant les travaux effectués par l'entreprise Construction Jean-Michel Labelle Inc. au cours des dernières semaines ;

Considérant la facture numéro 1143 au montant de 35 675 $ déposée par l'entrepreneur pour ces travaux ;

Considérant que le responsable de la surveillance du chantier, l'ingénieur Michel Gauthier, a déposé à la Municipalité le 5 décembre 2023 une attestation de conformité des travaux relatifs à la facture numéro 1143 ;

Considérant que le contrat INV202309-10 stipule qu'une retenue de 10% s'applique à tous les travaux prévus au contrat.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la facture numéro 1143 au montant de 35 675 $, taxes en sus.

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10 %, soit de 3 567,50 $ taxes en sus, est appliquée tel que prévu au contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 32 107,50 $, taxes en sus, à Construction Jean-Michel Labelle Inc. pour les travaux effectués en date du 5 décembre 2023.

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-08004-726.

ADOPTÉE.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2023-12-309

3.6 ***Autorisation de paiement à l'entreprise Les toitures Tôle-Bec Inc. pour le remplacement du toit principal métallique ancestral et du toit de la marquise d'entrée du bâtiment Maple Grove***

Considérant la résolution numéro 2023-09-225 adopté lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2023 confirmant l'adjudication du contrat à l'entreprise Les toitures Tôle-Bec Inc. pour le remplacement du toit principal métallique ancestral et du toit de la marquise d'entrée du bâtiment Maple Grove au montant total de 36 600 $, taxes en sus ;

Considérant que la totalité des travaux prévus au contrat a été effectuée par Les toitures Tôle-Bec Inc. au cours des dernières semaines ;

Considérant la facture numéro 34370 au montant de 34 400 $ et la facture numéro 34371 au montant de 2 200 $ déposées par l'entrepreneur pour ces travaux ;

Considérant que des travaux correctifs supplémentaires ont été demandés par la Municipalité et effectués par Les toitures Tôle-Bec Inc. ;

Considérant que la facture numéro 34372 au montant de 1 575 $, taxes en sus, a été déposée par l'entrepreneur pour les travaux correctifs demandés ;

Considérant que le responsable de la surveillance du chantier, l'ingénieur Michel Gauthier, doit remettre à la Municipalité une attestation de conformité des travaux effectués pour que la Municipalité puisse remettre le paiement à l'entrepreneur.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement des factures numéro 34370, 34371 et 34372 au montant total de 38 175 $, taxes en sus, à Les toitures Tôle-Bec Inc. conditionnellement au dépôt de l'attestation de l'ingénieur surveillant.

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-08004-726.

ADOPTÉE.

3.7 ***Municipalisation du chemin du Vallon et d'une partie du chemin des Huards***

*** Ce point à l'ordre du jour est reporté ultérieurement.**

4. ***Période de questions***

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

2023-12-310

5. ***Levée de la séance***

À **19h44**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
PW
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée